

Commission administrative paritaire

**LE 6 DÉCEMBRE 2018, NOUS ÉLIRONS  
NOS REPRÉSENTANT.E.S À LA COMMISSION  
ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)  
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE B**

**JE VOTE CGT,  
C'EST EFFICACE  
AU QUOTIDIEN!**

**ATTENTION,  
ce document  
n'est pas un bulletin  
de vote!**

**CATÉGORIE B**

Elections professionnelles  
Fonction publique territoriale

**JE VOTE  
CGT**  
6 DÉCEMBRE  
2018

**JE VOTE** POUR  
DES REPRÉSENTANT.E.S CGT  
QUI INTERVIENDRONT SUR  
LES QUESTIONS QUI ME  
CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives;
- Le déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade, promotion interne);
- Les demandes de révision d'entretien professionnel;
- Le respect des garanties statutaires (procédures de discipline, mutations, recours, disponibilité, formation...).

**Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.**

scannez-moi



**JE SUIS PUBLIC 100%**

**CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI  
RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE  
ORGANISATION SYNDICALE AU  
NIVEAU NATIONAL** pour revendiquer et  
gagner de nouveaux droits

- Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1<sup>er</sup> échelon de catégorie C (1800 Euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années;
- Reconnaître statutairement le niveau d'expertise et de technicité des agents de catégorie B;
- Reconnaître la pénibilité;
- Organiser des concours chaque année;
- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire, en élargissant le périmètre de l'action publique;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau régional pour la catégorie B;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie B et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale;
- Exiger un traitement égal à service égal pour les femmes et les hommes;
- Défendre le statut de la fonction publique garant de l'égalité de traitement de tous les usagers;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

**VOTER CGT  
C'EST** donner aux futur.e.s élu.e.s  
les moyens de défendre les droits et les  
intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour  
un meilleur service public.

**FIER-E-S!**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
SERVICE PUBLIC!

**PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES!  
LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018 UN SEUL TOUR DE SCRUTIN  
CHAQUE VOIX COMPTE!**